

AVIS DE RECRUTEMENT INTERNE / EXTERNE
N° 001/ RDC /COOPI/ SEPTEMBRE 2026

Pour le lancement de nouveaux projets COOPI-RDC actuellement en négociation, COOPI cherche à constituer un vivier de candidats pour occuper le poste de Psychologue à partir des prochains mois 2026 dans l'Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, etc. Les personnels COOPI intéressés par cette opportunité sont invités à postuler en suivant le même processus que les candidatures externes :

UN (1) PSYCHOLOGUE

Lieu d'affectation : RDC (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, etc.)

Description des tâches :

Sous la responsabilité du Superviseur Protection, le Psychologue en collaboration avec les agents psychosociaux (APS) sera responsable de fournir selon l'approche de gestion de cas individualisée au sein des Espaces Amis d'Enfants (EAE)/Points d'écoute des services de conseil, d'évaluation et de traitement psychologique aux survivantes de violences basées sur le genre, ainsi que de contribuer au développement et à la mise en œuvre du projet. Il travaillera en étroite collaboration avec d'autres professionnels de la santé pour garantir une approche intégrée et holistique du bien-être psychologique des enfants vulnérables et leurs familles.

Objectif général et Rôle principale :

Est d'étudier, d'évaluer et de comprendre selon **l'approche de Gestion de cas** en collaboration avec le gestionnaire de cas et les Agents Psychosociaux (APS) le comportement et les processus mentaux au sein des structures de santé et Espaces des personnes survivantes de violences basées sur le genre et autres personnes vulnérables. Cela inclut l'observation, l'analyse et l'interprétation des pensées, des émotions, des motivations et des comportements des victimes. Le psychologue utilise une variété de méthodes et de techniques pour aider les survivants à résoudre des problèmes émotionnels, comportementaux et mentaux, ainsi qu'à améliorer leur bien-être général.

Les Responsabilités principales :

1. Évaluation initiale :

Le psychologue réalise des évaluations initiales pour comprendre les besoins émotionnels et psychologiques des survivants qui fréquentent espaces surs et les structures de santé. A travers les Agents Psychosociaux (APS) et les gestionnaires de cas, il recueille des informations sur les antécédents de la personne, ses expériences traumatisantes, ses réactions émotionnelles et ses besoins spécifiques en matière de soutien.

2. Fourniture de soutien psychologique :

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL :

[HTTPS://COOPI.ORG/HELP](https://coopi.org/help). A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN OEUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME. COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.



Tout en respectant le principe de confidentialité et sécurité, le psychologue offre un soutien psychologique individualisé aux survivants, en leur fournissant un espace sûr pour exprimer leurs émotions, leurs préoccupations et leurs traumatismes. Il utilise des techniques de counseling adaptées

à l'âge et au niveau de développement de la personne pour l'aider à surmonter ses difficultés. Veiller à ce que les survivants et d'autres vulnérables reçoivent une protection adéquate et des soins psychosociaux appropriés pour surmonter les traumatismes qu'ils ont subis.

3. Interventions de groupe :

Le psychologue anime des interventions de groupe dans lesquelles les survivants de violences basées sur le genre (SVBG) et autres vulnérables de la communauté peuvent partager leurs expériences, se soutenir mutuellement et apprendre des stratégies pour faire face au stress et au traumatisme. Ces interventions favorisent également le renforcement des liens sociaux et la création de réseaux de soutien entre pairs.

4. La réduction de la détresse psychologique :

Travailler à atténuer les effets néfastes du stress, des traumatismes et des pertes émotionnelles sur la santé mentale et le bien-être des survivants de violences basées sur le genre (SVBG) et autres vulnérables de la communauté, en fournissant un soutien psychologique, des conseils et des services de traitement. Il sensibilise également les survivants aux ressources disponibles pour obtenir de l'aide en cas de besoin.

5. La sensibilisation et l'éducation :

Sensibiliser les communautés, les familles et les autres acteurs concernés sur l'importance de la santé mentale et du soutien psychosocial pour les survivants de violences basées sur le genre (SVBG) et autres vulnérables de la communauté, ainsi que sur les meilleures pratiques pour les aider à surmonter les traumatismes et à reconstruire leur vie.

6. Orientation et références :

Si nécessaire, à travers les APS et les gestionnaires de cas, le psychologue oriente les survivants vers d'autres services de santé ou des professionnels spécialisés pour un soutien supplémentaire. Il facilite également l'accès des survivants de violences basées sur le genre (SVBG) et autres vulnérables de la communauté à des services sociaux, médicaux ou juridiques, en les référant à des ressources appropriées.

7. L'autonomisation et la résilience des vulnérables :

Renforcer les capacités des survivants de violences basées sur le genre (SVBG) et autres vulnérables de la communauté à faire face aux défis et aux stress émotionnels, en leur fournissant des compétences d'adaptation, des outils pour la gestion du stress et en renforçant leur soutien social et familial.

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL :

[HTTPS://COOPI.ORG/HELP](https://coopi.org/help). A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN OEUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME. COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.



8. La coordination et la collaboration :

Travailler en collaboration avec d'autres intervenants humanitaires, les autorités locales et les partenaires communautaires pour assurer une approche intégrée et coordonnée de la prestation de services MHPSS, et pour garantir que les enfants reçoivent le soutien dont ils ont besoin.

9. Suivi et évaluation :

Le psychologue assure un suivi régulier des vulnérables et survivants pour évaluer l'efficacité des interventions et surveiller leur bien-être émotionnel. Il ajuste les interventions en fonction des besoins changeants des survivants de violences basées sur le genre (SVBG) et autres vulnérables de la communauté et évaluent les progrès réalisés dans leur rétablissement.

10. Plaidoyer et soutien aux politiques :

Sous l'autorisation du Superviseur protection, le psychologue peut également jouer un rôle de plaidoyer en faveur des besoins des enfants et des politiques qui favorisent leur bien-être psychologique. Il contribue à sensibiliser les décideurs politiques et les responsables de programmes aux défis auxquels sont confrontés des survivants de violences basées sur le genre (SVBG) et autres vulnérables de la communauté et aux interventions efficaces pour les soutenir.

2) Rapports à fournir :

- Rapports hebdomadaires ou mensuels au Superviseur Protection ;
- Rapport de la mission terrain si c'est le cas ;
- Des rapports extraordinaires demandés par le Superviseur protection

3) Qualifications requises :

1. Diplôme universitaire de graduat en psychologie ou dans un domaine connexe avec une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans la mise en œuvre du projet d'urgence de soutien psychosocial et de santé mentale de personnes survivants de violences sexuelles (SVBG) et d'autres vulnérables de la communauté ;
2. Excellentes compétences en communication et en travail d'équipe, avec la capacité de travailler efficacement dans des environnements multiculturels et multilingues.
3. Capacité démontrée à travailler sous pression et à s'adapter rapidement aux situations changeantes.
4. Excellentes capacités rédactionnelles et connaissance de l'outil informatique (MS WORD, MS EXCEL, POWERPOINT etc) ;
5. Maîtrise du français, parlé et écrit, swahili et Lingala.

Les personnes intéressées, sont invitées à déposer leurs candidatures (lettre de motivation, CV, copies des titres académiques, copies attestations de services rendus copie de la carte de l'électeur, copie de la carte ONEM pour les sans-emplois et une copie de la carte CNSS pour ceux qui ont l'immatriculation

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL :

[HTTPS://COOPI.ORG/HELP](https://coopi.org/help). A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN OEUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME.COOPi GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.



CNSS) en cliquant sur ce lien : <https://forms.gle/N43fzp4HJYp3eNaG8> à l'attention du Chef de projet **au plus tard le 11 septembre 2026 à 16 h00 précise, heure locale.**

N.B. Les candidatures féminines pour la promotion du Genre en RDC et de toute personne des bonnes mœurs sont prioritaires.

COOPI applique la politique de la tolérance zéro à tout cas lié au PSEA et aux actes en lien avec la mauvaise conduite de son staff et des partenaires de mise en œuvre.

Conformément aux procédures internes de notre organisation, il est à noter que :

- Seuls les candidats présélectionnés seront invités à prendre part à un éventuel test écrit suivi d'une interview Individuelle.
- La signature du contrat devra impérativement se faire localement, dans la zone d'implémentation du projet ou du bureau concerné, indépendamment du lieu de résidence ou de provenance du candidat.
- Aucun frais de délocalisation, de transport, d'hébergement ou autre frais lié au déplacement ou à l'installation ne sera pris en charge par l'organisation.
- Toute communication (SMS ou appel) vous demandant de l'argent sous prétexte que vous avez été retenu(e) pour un poste chez COOPI est frauduleuse et ne provient pas de COOPI.
- COOPI ne demande aucun paiement dans le cadre de ses recrutements.
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

Fait à Kinshasa, le 01/09/2026

DAOUDA M'BODJ

Chef de Mission COOPI -RDC

